Île de Tromelin : La France brade-t-elle son domaine maritime ?

10/01/2017 à 10h29

Sur fond de différend entre la France et l'Île Maurice, la cogestion administrative de cette île doit être votée par l'Assemblée nationale. Pour le député Philippe Folliot et l'écrivain Irène Frain, ceci marque le début du démantèlement de notre domaine maritime.

Jusqu'où la France peut-elle se rabaisser? Un pays a-t-il le droit de douter à ce point de lui-même pour qu'il en arrive à brader sa souveraineté?

Par un vote qui aura lieu le 18 janvier à l'Assemblée nationale, la France s'apprête à céder de fait, et sans contrepartie, une part de notre territoire national, l'île de Tromelin et son considérable domaine maritime.

En apparence, il s'agit d'un territoire minuscule perdu dans l'immensité de l'Océan Indien, à 450 km à l'Est de Madagascar et à 535 km au Nord de l'île de la Réunion, qui se borne à abriter trois agents des Terres Australes et Antarctiques Françaises. Il n'est seulement connu du grand public que par l'aventure humaine exceptionnelle qui s'y déroula du temps de la traite négrière.

(…) Le Figaro